



Quoi faire si vous êtes témoin de certains

ACTES DE NÉGLIGENCE OU DE MALTRAITANCE

CONTACT

TÉLÉPHONE :
(450) 439-9683
(450) 756-4791
(450) 974-0462

SITE WEB :
inspecteurcanin.net
sparegionale.com

E-MAIL :
scb@inspecteurcanin.net
stl@inspecteurcanin.net
stm@inspecteurcanin.net

Comme nous, vous êtes un amoureux des animaux et les voir dans une mauvaise posture vous choque et vous donne envie d'agir; mais quelles sont vos ressources lorsque vous êtes témoin d'un acte de négligence ou de maltraitance ? Le présent document est pour vous aider à les aider.

Voici quelques exemples d'actes de négligence ou de maltraitance qui sont reprochables et devraient être dénoncés :

- Violence physique
- Manque d'eau, de nourriture, d'abris adéquats, de soins vétérinaires, etc.
- Conditions d'insalubrité
- Maltraitance liée au divertissement (combats de chiens, cirques, etc.)
- Maltraitance liée aux conditions d'élevage ou d'abattage
- Maltraitance liée à la recherche médicale (laboratoires)
- Tout autre type d'abus ou maltraitance de nature culturelle, touristique, sexuelle, cinématographique, etc.

Au Québec, c'est le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) qui met en application la loi P-42 sur la protection sanitaire des animaux. Les contrôleurs animaliers peuvent vous diriger dans votre démarche ou vous donner de l'information et des outils comme les contacts et liens que vous trouverez ci-dessous.

communiquez avec le MAPAQ au 1 844 ANIMAUX (264-6289)

SANTÉ ANIMALE :

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/Pages/Santeanimale.aspx>

SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX :

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/securebea/Pages/Securitebienetre.aspx>

PLAINTES :

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/securebea/plaintesenmatieredesecuriteetdebieneanimal/Pages/Porterplainteanimal.aspx>

SIGNALEMENTS :

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/centrale/Pages/Centraledesignalement.aspx>

Vous trouverez encore bien d'autres outils sur le site du gouvernement du Québec.